

# Moulins à eau et droit d'eau

## Intérêt :

Un moulin à eau est un bâtiment établi sur une rivière ou un cours d'eau dont le but principal est d'utiliser la force motrice de l'eau. Cette exploitation est régie par un droit communément appelé « droit d'eau » qui permet de justifier l'existence légale du moulin.

Selon l'époque, il existe 2 types de droit d'eau :

- Le droit fondé **en titre** : antérieur à 1789
- Le droit fondé **sur titre** : établi après la Révolution (1790)

Ce droit est un acte administratif qui fixe les modalités de fonctionnement du moulin, le niveau et les dimensions des ouvrages hydrauliques qui lui sont associés, ainsi que l'ensemble de ses prescriptions spécifiques, telle la retenue d'eau légale, le partage de l'eau, etc.

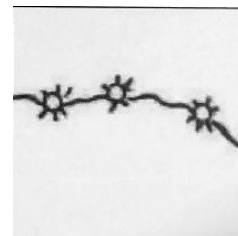
L'intérêt des recherches sur les moulins et leurs droits d'eau peut être juridique et permettre à un propriétaire de présenter le règlement d'eau qui régit son bien ; il peut aussi être généalogique afin de retrouver un ancêtre meunier ; il permet enfin faire l'histoire du bâtiment en lui-même.

## Les fonds d'archives à exploiter :

Selon l'époque à laquelle a été édifié le moulin les pistes de recherches ne seront pas les mêmes.

### Antérieur à 1789 :

Pour les moulins dont la création est antérieure à 1789, la carte de Cassini peut être un bon point de départ car elle recense les moulins existant au moment de son élaboration au 18<sup>e</sup> siècle. Deux cotes sont consultables en version numérique sur notre site : le [D4/5](#) qui est une carte du duché de Bourgogne et le [1 Fi 196](#) couvrant la région de Dijon. Les moulins y sont représentés par une sorte de petite roue dentée comme sur l'image ci-contre :



La [série G](#) rubrique [Évêchés](#), [Chapîtres cathédraux](#), [Chapitre](#) contient de nombreux renseignements sur différents moulins de la Bourgogne (évêchés de Langres, Autun et Dijon)

Dans les différents fonds d'archives des abbayes de la **sous-série H** particulièrement dans les sous-séries [1 H](#) et [11 H](#), on retrouve fréquemment des documents relatifs à des moulins appartenant à ces abbayes.

De même, les fonds de famille, les actes notariés ainsi que les archives des différentes seigneuries de Bourgogne donnent des informations sur les différents moulins. Ce sont en général des terriers, des ventes de biens et des amodiations. On retrouve ces documents aux cotes suivantes : de [E1 à E 2166](#) et de [E SUP 34 à E 2083](#) pour les fonds de famille et les biens seigneuriaux ; de [E 2167 à E 2918](#) et en [sous-série 4 E](#) pour les actes notariés.

Les archives judiciaires de l'Ancien régime en [série B](#) (justices seigneuriales) peuvent être une piste intéressante à exploiter pour mieux connaître la gestion et l'administration d'un moulin ainsi que la [série C](#) (administrations provinciales) qui contient des procès concernant les prises d'eau, les limites et les servitudes de passage.

## Pendant la Révolution :

La sous-Série [1 Q](#) permet de retrouver les biens qui ont été confisqués au clergé ainsi qu'aux émigrés puis vendus comme biens nationaux durant la Révolution. Dans l'inventaire des ventes des biens nationaux, on retrouve les procès-verbaux d'adjudication classés par commune qui permettent de connaître l'origine des biens vendus (biens confisqués au clergé et à la noblesse).

Les documents spécifiques au service hydraulique pendant la Révolution sont à consulter en [série L](#) sous les cotes **L 1066** à **L 1068**.

## De 1804 à 1940 :

La [série S](#) relative aux travaux publics et transports contient des dossiers concernant les [services hydrauliques](#) (cours d'eau, moulins, usines). On y retrouve des documents cotés **XI S B 1** à **XI S B 176**, qui traitent de la police des cours d'eau : autorisations d'établissements, réglementations d'usines, barrages, prises d'eau, ponts et passerelles) La consultation de l'instrument de recherche de la **sous-série S** du supplément moderne « Service hydraulique (fonds de la préfecture) : règlements d'eau ; hydraulique agricole ; associations syndicales ; commissions locales de curage et de faucardage ; pêche. » permet également de retrouver des règlements d'eau.

Les archives communales déposées en [série E Dépôt](#) contiennent des documents sur le régime des eaux.

La [série 2 O](#), formée des dossiers de la tutelle préfectoral sur l'administration et comptabilité communales peut aussi être une bonne source d'information pour faire l'histoire du moulin d'une commune.

Enfin la [série Z](#) (sous-préfectures) peut apporter des pistes car elle contient des sous-séries sur les services hydrauliques comme les **6 Z 7 S 2 et 3** pour la [sous-préfecture de Beaune](#) ou les **2 Z 9 S 1, 3 et 4** pour la [sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine](#).

## Bibliothèque des Archives départementales :

**BR 2/564** : Les Moulins de Côte-d'Or : petit aperçu / Philippe Landry. – 1996

**US.010.42.MOU** : Guide méthodologique pour l'histoire des moulins à partir des sources d'archives / Françoise Fortunet. - Dijon - Université de Dijon, Centre de recherches pour l'histoire et l'anthropologie des techniques alimentaires - 1988

**Us.929.1-PRO** : Retracer des généalogies de meuniers et retrouver l'histoire des moulins / Myriam Provence. - Paris - Archives et Culture - 2014 Guides de généalogie

## Autre source :

Le Dictionnaire topographique du site [Dicotopo](#) recense les noms de lieux attestés sur le territoire français. Grâce à sa barre de recherche, il est possible de taper « moulin + le nom de la commune » et permet ainsi d'en apprendre plus sur un Moulin.

## Remarque générale :

L'ensemble des cotes citées dans cette fiche sont librement communicables dans notre salle de lecture au 8, rue Jeannin.